

Le principe fondamental de la sécurité sociale est la redistribution de nos richesses à ceux qui peuvent en avoir le plus besoin.

Comment concevoir alors qu'un relèvement aussi important soit accordé à la pension de nos vieillards sans considérer en même temps un relèvement de toutes les autres mesures de sécurité, y compris les allocations familiales.

Je voudrais savoir s'il y a, en cette Chambre, un député qui aurait le courage d'affirmer qu'une mère de famille a moins besoin de ses allocations familiales qu'un vieillard de sa pension de vieillesse.

Dans ces circonstances, je suis favorable certainement à une retouche et à un relèvement de toutes les mesures de sécurité dès et aussitôt que l'économie du pays peut le permettre, sans devoir alourdir davantage le fardeau des impôts qui pèse sur le dos des contribuables canadiens.

Si, dans ces domaines, des priorités doivent être établies parce qu'il doit nécessairement y avoir des limites dans les possibilités financières du gouvernement qui verse tout de même l'argent des contribuables, je dirais qu'actuellement ceux qui ont le plus besoin de l'aide financière sont les pères de famille ayant des enfants à l'école.

Il ne faut pas oublier que depuis quelques années, le fardeau des taxes municipales et scolaires a considérablement augmenté, diminuant d'autant le pouvoir d'achat des chefs de famille.

Je ne suis nullement opposé au relèvement de la pension de vieillesse si les revenus du pays le permettent, mais je m'oppose cependant à cette tentative de créer une disproportion trop forte entre les divers bénéficiaires des mesures de sécurité sociale.

Permettez-moi, monsieur le président, avant de terminer, de remercier la population du nouveau comté que je représente en cette Chambre et qui m'a accordé une grande confiance lors du scrutin du 8 novembre dernier, et ce dans toutes les parties de cet immense comté.

J'ai toujours déclaré que je souhaitais être digne et à la hauteur de cette confiance.

Je l'ai surtout assurée que je ne profiterais jamais de mon immunité parlementaire pour lancer des insinuations ou encore pour porter atteinte à l'honneur ou à l'intégrité de tout individu, ailleurs ou ici dans cette Chambre.

C'est ainsi, je crois, qu'il faut concevoir le rôle d'un représentant en recherchant et en ayant continuellement le souci de la plus pure objectivité et en conservant l'énergie et le courage de défendre les opinions auxquelles on croit profondément.

• (3.30 p.m.)

[Traduction]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu vous féliciter, ainsi que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il convient de féliciter les honorables députés de Dollard (M. Goyer) et d'York-Scarborough (M. Stanbury) pour leurs discours et leur participation au débat.

Je voudrais pendant quelques instants parler des discours prononcés par les honorables députés qui siègent à notre gauche. Nous avons entendu des membres du Nouveau parti qui, étant donné la situation, peuvent être confondus avec l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) dans cette course très serrée qu'ils se livrent pour devenir le quatrième membre de la trinité. L'honorable député de ce parti, qui a parlé en homme d'État, a laissé entendre que nous ne devrions pas songer à renverser le gouvernement sur une motion de défiance avant qu'il soit prêt, parce qu'il veut devenir premier ministre. En écoutant le chef de ce parti critiquer le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), nous ne devrions pas oublier ses propres ambitions.

Depuis que je siège en cette enceinte et depuis que les libéraux ont formé un gouvernement, j'ai eu l'impression qu'ils cherchent à faire de cette Chambre une chambre étoilée; le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) voudrait en faire une société de la Couronne, l'honorable député de Red-Deer, une parlotte d'école du dimanche, et l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), un cirque à trois pistes. Les représentants de son parti ont déployé leur habileté dans ce genre de spectacle au cours de la dernière session et, depuis le début de la présente session, ils suivent les mêmes traces.

Nous avons entendu l'honorable député de Villeneuve faire des insinuations et des allusions malveillantes, tout comme l'honorable député qui vient tout juste de reprendre son siège. Nous avons entendu l'honorable député de Villeneuve insinuer que je m'étais livré à des allusions et à des insinuations malveillantes lorsque j'ai porté certaines questions à la connaissance de la Chambre.

M. Grégoire: Exact.

M. Nielsen: L'honorable député de Lapointe vient de dire «Exact». Ces insinuations, comme les honorables vis-à-vis se sont hâtés de les qualifier lorsqu'elles se sont élevées, ont maintenant l'approbation juridique officielle, et je suis sûr que les honorables députés de Villeneuve et Lapointe, ainsi que d'autres, respectent cette décision.

Le premier ministre (M. Pearson), bien qu'ayant parlé pendant deux heures durant